



# JUIN 2019

**BULLETIN  
MUNICIPAL  
N°78**



**FISCALITE**

**BUDGET**

**TRAVAUX**

**VIE SCOLAIRE**

**ASSOCIATIONS**

**CIVISME**

**CITOYENNETE**

# AUBIGNOSC



# LE MOT DU MAIRE



JUIN 2019



Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Pour la 3ème année consécutive, votre conseil municipal, dans sa séance du 10 avril 2019, après avoir approuvé et voté les comptes administratif et de gestion 2018 ainsi que les budgets général et annexe, a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Cette année encore cela aura été possible, mais force est de constater qu'avec la baisse vertigineuse de notre dotation de fonctionnement, équilibrer un budget sans avoir recours aux hausses d'impôts locaux devient un exercice de plus en plus difficile et requiert une gestion rigoureuse et prudente des finances publiques.

C'est ce qu'avec le conseil municipal nous nous efforçons de faire.

Je vous invite, par la lecture de ce bulletin, à découvrir plus en détail les informations concernant la vie de votre commune et de votre communauté de communes et vous souhaite, d'ores et déjà, de très bonnes vacances d'été.

René AVINENS

BULLETIN N° 78

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PREVISIONNEL 2019

## CONTEXTE GÉNÉRAL :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2019, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale.

Ce projet de budget primitif 2019 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Baisse des dotations
- Pas de hausse de la fiscalité
- Charges de fonctionnement en légère augmentation
- Encours de la dette : 0



Le budget prévisionnel 2019 est établi en reprenant les résultats excédentaires de l'exercice 2018.

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

- . Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- . Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; la dette est nulle pour l'exercice 2019. Les intérêts figurant au compte 66 sont ceux des deux prêts relais qui seront soldés en mai 2019.
- . Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

**Le budget de fonctionnement est équilibré pour un montant total de 699 168.76 €**

## PRINCIPALES PREVISIONS DE LA SECTION

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Virement à la section d'investissement	0	Excédent brut reporté	127 348.76
Dépenses courantes	280 350	Recettes des services	155 520
Dépenses de personnel	285 800	Impôts et taxes	321 600
Dépenses imprévues	42 068.76	Dotations et participations	27 000
Autres dépenses de gestion courante	68 000	Autres recettes de gestion courante	60 000
Dépenses exceptionnelles	2500	Recettes exceptionnelles	1500
Dépenses financières	1000	Recettes financières	0
Autres dépenses	12000	Autres recettes	3500
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>691 718.76</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>696468.76</i>
Ecritures d'ordre entre sections	7450	Ecritures d'ordre entre sections	2700
<b>Total général</b>	<b>699 168.76</b>	<b>Total général</b>	<b>699 168.76</b>



## La fiscalité des ménages : taux des impôts locaux pour 2019

TAXES	ANNEE 2018		ANNEE 2019	
	taux	produits	taux	produits
Taxe d'habitation	1.80 %	14 652 €	1.80 %	15 592 €
Taxe Foncier bâti	18.34 %	135 588 €	18.34 %	137 650 €
Taxe Foncier non bâti	55.37 %	9 081 €	55.37 %	9 247 €
		159 321 €		163 489 €

Lors de sa séance du 10 avril 2019, le conseil municipal, à la majorité, a décidé de ne pas augmenter les impôts sur les ménages.

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE (suite)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement progresse nettement, en lien avec la maturité des projets élaborés ces dernières années et pour lesquels les financements sont désormais assurés.

Prévisions de la section en recettes et en dépenses : **683 983.21 €**

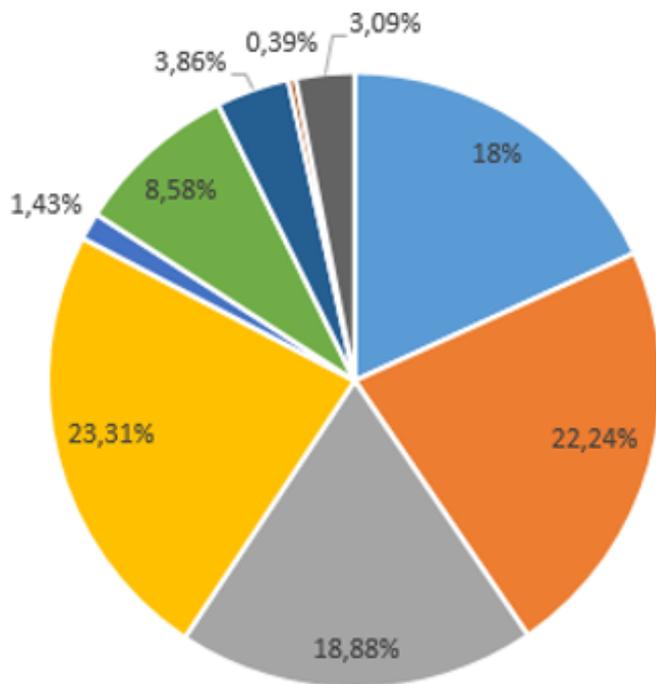
DÉPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
Solde négatif d'investissement reporté	0	Solde positif d'investissement reporté	404 343.21
Remboursement d'emprunts	99 000	FCTVA	46 000
Travaux de bâtiments (cf liste)	190 900	Mise en réserves	0
Travaux de voirie (cf liste)	278 000	Cessions d'immobilisations	0
Acquisitions matériels	17 544	Taxe aménagement	2 500
Frais d'études	23 000	subventions	205 490
Échange/acquisitions	22 200	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 700	Produits (écritures d'ordre entre section)	7450
Autres dépenses	50 639.21	Autres recettes	18 200
<b>Total général</b>	<b>683 983.21</b>	<b>Total général</b>	<b>683 983.21</b>

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

Opérations :	RESTES A REALISER 2018	PROPOSITIONS BUDGET 2019	DEPENSES BUDGET 2019
197-acquisition de matériel technique	1000	5000	6000
204- operation H2P/Régul comptable	0	18200	18200
209-mise en conformité accessibilité		50000	50000
213- AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	70000	3000	73000
218-AUDIT & TRAVX RENOVATION ENERGETIQUE : Frais d'étude		15000	
Travaux		20000	35000
220- REFECTION EGLISE DU VILLAGE	0	27000	27000
221- MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION	80000	0	80000
222 - REAMENAGEMENT MAIRIE	0	70000	70000
224- PLAN LOCAL D'URBANISME	5000	3000	8000
226- ECOLE INFORMATIQUE	500	11044	11544
227-salle intergénérationnelle		18900	18900
230- PROGRAMME VOIRIE 2019		70000	70000
231- PONT (SNCF) Voie communale		5000	5000
232-AMENAGT IMP. DES CERISIERS		7000	7000
233- REGUL ECHANGE cadastral FAURE		2000	2000
234-REFECTION COUR ECOLE		50000	50000
OPERATIONS FINANCIERES		152339,21	152339,21
<b>TOTAL</b>	<b>156500</b>	<b>527483,21</b>	<b>683 983,21</b>

# LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RÉCAPITULATION

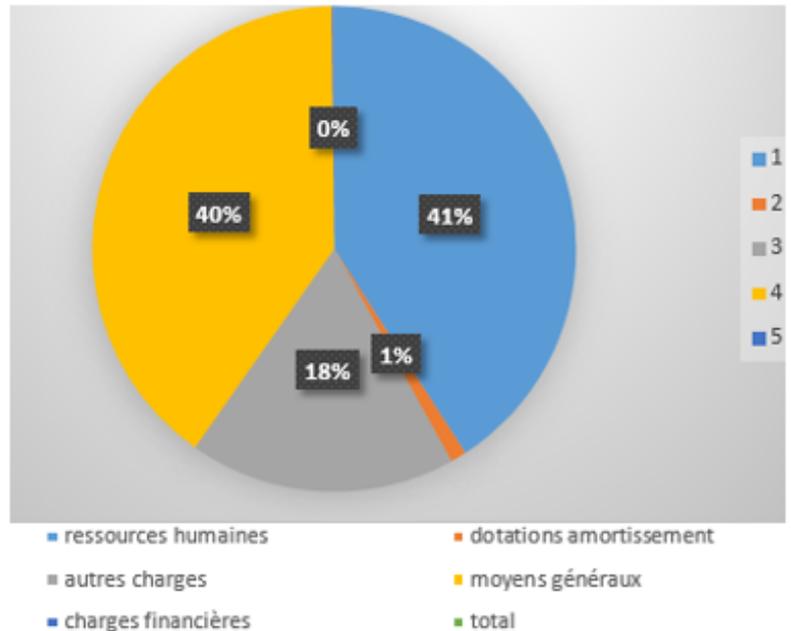
## a) – Recettes de fonctionnement



IMPÔTS LOCAUX	23,31%	DOTATIONS	3,86%
produits et redevances	22,24%	AUTRES PRODUITS	3,09%
attribution compensation	18,88%	TAXES PYLONES	1,43%
EXCEDENT REPORTE	18,00%	Opérations d'ordre	0,39%
REVENUS DES IMMEUBLES	8,58%		

- 1 EXCEDENT REPORTE
- 2 produits et redevances
- 3 attribution compensation
- 4 IMPÔTS LOCAUX
- 5 TAXES PYLONES
- 6 REVENUS DES IMMEUBLES
- 7 DOTATIONS DE L'ETAT
- 8 Opérations d'ordre
- 9 AUTRES PRODUITS

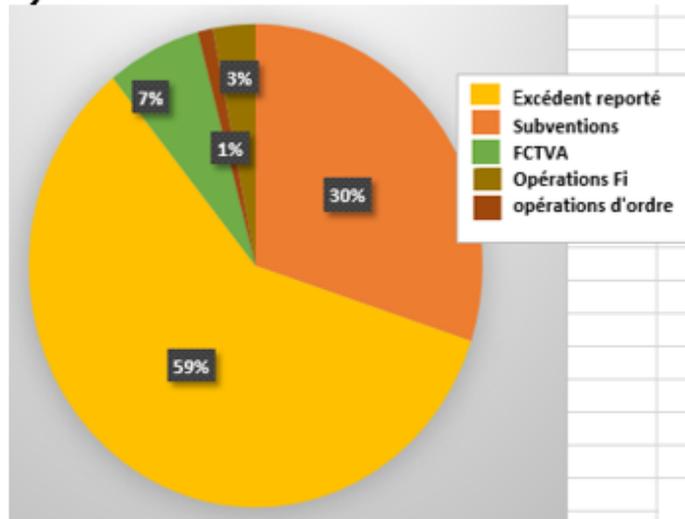
## Dépenses de fonctionnement



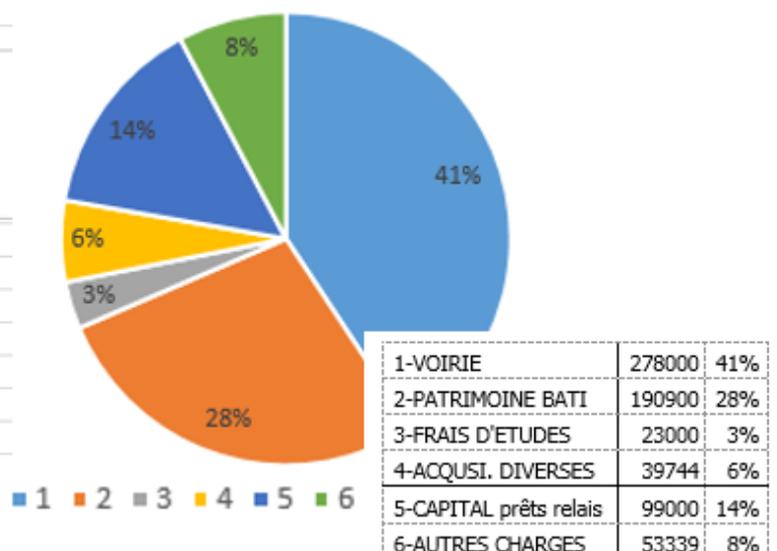
1-ressources humaines	285800	41%
4 -moyens généraux	280350	40%
3-autres charges	124568	18%
2-dotations amortissement	7450	1%
5-charges financières	1000	0%



## b) - Recettes d'investissement :



## Dépenses d'investissement



1-VOIRIE	278000	41%
2-PATRIMOINE BATI	190900	28%
3-FRAIS D'ETUDES	23000	3%
4-ACQUSI. DIVERSES	39744	6%
5-CAPITAL prêts relais	99000	14%
6-AUTRES CHARGES	53339	8%

# La vie de la commune

## LES TRAVAUX :

- ◆ Programme de voirie : Montant prévisionnel de 167 000 € hors taxes. Les travaux se feront en plusieurs tranches. Une subvention de l'Etat (DETR) a été obtenue.
- ◆ Réaménagement de la mairie : création d'une grande salle au-dessus de la salle du conseil pour le classement des archives municipales.
- ◆ Travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les différents bâtiments publics : les aménagements continuent. Cette année, sont concernés les bâtiments transférés par la communauté de communes : la cantine/garderie et le groupe scolaire
- ◆ Travaux d'isolation des bâtiments communaux : école, salle des fêtes et mairie



## LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal des communes d'Aubignosc et de Châteauneuf Val Saint Donat, des circuits de transport des enfants existent depuis 1984.

Jusqu'alors, le Département, compétent en ce domaine, facturait aux communes via le S.I.T.E..

En 2017, la compétence des transports scolaires passe à la Région. Le SITE ne s'occupe plus du RPI. La commune d'AUBIGNOSC devient « organisateur de second rang » pour la gestion administrative des circuits. Les conseils municipaux des 2 communes ayant maintenu la gratuité du service, la Région continue à facturer à la commune d'Aubignosc les circuits « matin & soir » et les circuits de midi (2 allers-retours) laquelle répercute ensuite à hauteur de 50 % à la commune de Châteauneuf.

**Nouveauté :** La région ne facturera plus à la commune.

A partir de la rentrée 2019 : les parents inscriront leurs enfants en ligne et paieront en ligne directement par carte bleue et ce, de la maternelle à la terminale. Les élèves déjà inscrits l'an passé ont un **identifiant**. Pour le RPI, la mairie les a communiqués aux parents via les écoles.

Pour les collèges et le lycée, voir auprès du S.I.T.E. à Château-Arnoux : 04 92 64 09 21

**Les conseils municipaux ayant décidé de continuer à offrir ce service aux familles pour l'école primaire, la commune d'AUBIGNOSC remboursera les parents sur présentation d'un RIB et du ticket de paiement fourni par la région.**

**Toutes les informations utiles sont en ligne sur le site : [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)**

**Pour le transport périscolaire : la fiche est téléchargeable sur notre site web**

Etant donné la complexité de la mise en application de cette nouvelle réglementation, une réunion a été organisée le 04 juin à la salle des fêtes d'Aubignosc à laquelle étaient conviés tous les parents d'élèves concernés.

**N'hésitez pas à contacter la mairie pour toutes explications complémentaires.**

## URBANISME

### Déclaration de projet / Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme / MALAGA

La délibération du 20 décembre 2018 est consultable sur le site internet communal : [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)

Le dossier passera en CDEPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers) le 18 juillet et en CDNSP (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en juillet 2019. Une réunion d'examen conjoint a eu lieu le 21 juin 2019 en mairie à laquelle participaient notamment des représentants de la DDT 04 et l'ONF.

La période de concertation publique s'achèvera le 30 juin 2019. Les observations reçues seront analysées et un bilan sera dressé.

**L'enquête publique est prévue début septembre 2019 et se tiendra pendant un mois en mairie. Une affiche de couleur jaune, format A2, vous informera de sa tenue.**

## INCIVISME

Rappel : Article R541-76 du Code de l'Environnement : **Contraventions de 2<sup>ème</sup> classe : 150 euros**

Ainsi qu'il est dit à l'article [R. 632-1](#) du code pénal :

" Hors le cas prévu par [l'article R. 635-8](#), est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Cela vaut pour ceci :



Le respect de ses concitoyens est un élément indispensable au bien vivre ensemble

Et pour cela .... :



Décharge sauvage dans la Montagne de Lure :  
La gendarmerie a été contactée . L'ONF va porter plainte

Des factures trouvées sur place ont été remises aux gendarmes avec un numéro de carte de fidélité qui servira, espérons-le, à trouver les buveurs indécents...

On ne précisera pas de quoi  
les bouteilles étaient remplies...!!

**Il est rappelé que les conteneurs à ordures ménagères sont, comme leur nom l'indique, destinés à recevoir UNIQUEMENT les ordures ménagères !!!**

**Les encombrants sont ramassés le 1er mercredi de chaque mois. Inscrivez-vous à la mairie.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## POINT NUMERIQUE

Afin de faciliter vos démarches en ligne, obligatoires désormais pour les dossiers de cartes grises (vente ou acquisition), de permis de conduire (nouveau, perte), ou même création des comptes « retraites » ou « améli » (sécurité sociale), un point numérique a été créé .



**Mariève vous accompagne tous les lundis matins, mercredis matins et vendredis matins de 08h30 à 12h00. N'hésitez pas à venir à la mairie.**

## ELECTIONS



**Nouvelle procédure depuis le 1er janvier 2019**

**Les inscriptions sont reçues toute l'année. La date butoir du 31 décembre n'existe plus.**

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2<sup>ème</sup> mois précédant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (exemple pour les élections du 26 mai 2019, il fallait s'inscrire au plus tard le 30 mars [le 31 mars tombant un dimanche]). Vous pouvez vous inscrire en ligne ou en remplissant un formulaire papier à demander à la mairie.

**Seuls les jeunes atteignant la majorité sont inscrits d'office** (et les personnes obtenant la nationalité française l'année du scrutin).

**Pour les autres personnes, c'est une démarche volontaire et personnelle.**

**La mairie ne vous inscrira JAMAIS sans avoir reçu préalablement de demande.**

**Vous pouvez également, désormais, vous assurer de votre inscription sur une liste électorale .**

Le site « <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> » vous apportera toutes les informations et explications nécessaires.



## VACCINATIONS

## VACCINATION ANTIGRIPPALE 2019

**Le cabinet d'infirmières « Val Durance »  
Place de Flore à Aubignosc communique :**

**PERMANENCE AU CABINET D'INFIRMIERES, SANS RENDEZ-VOUS, LES JEUDIS  
MATINS de 09h00 à 12h00 du 31 OCTOBRE AU 19 DECEMBRE 2019.**

**Pour toutes informations : 04 92 31 61 84**

# DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES :

## Adapter la France à l'horizon 2050 :

#CLIMAT

Délégation à la  
PROSPECTIVE



## QUELLES PERSPECTIVES ?

LA FRANCE À L'HORIZON 2050



### UNE AGGRAVATION DES RISQUES NATURELS

Les événements de submersion côtière vont augmenter, de même que le risque d'incendie extrême, qui ne sera plus cantonné au pourtour méditerranéen.

Les vagues de chaleur seront plus longues, plus fréquentes et plus sévères.



### LES EFFETS SANITAIRES DU RÉCHAUFFEMENT

**Une surmortalité significative :**

- Canicule de 2003 : 15 000 morts
- Canicule de 2015 : 1 700 morts
- Canicule de 2018 : 1 600 morts

**Des effets sanitaires indirects :**

- Hausse des risques liés à la pollution de l'air
- Risques de contamination de l'eau
- Propagation des maladies vectorielles

### DES PROJECTIONS INQUIÉTANTES CONCERNANT LES RESSOURCES EN EAU



- Baisse de la recharge des nappes phréatiques
- Débits estivaux des cours d'eau réduits de **30 à 60 %**

- Détérioration des milieux aquatiques
- Contraintes accrues sur l'approvisionnement en eau potable
- Perturbations sévères de secteurs comme l'agriculture, le tourisme ou l'énergie.
- Risque de conflits



### DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PERTURBÉES

Le secteur le plus directement touché est l'agriculture : stagnation des rendements, baisse de la qualité nutritive, altération de la qualité des semences, etc.

Les sécheresses agricoles, plus fréquentes et plus sévères, pourront fortement altérer le potentiel de production agricole et créeront un besoin accru d'irrigation alors même que les ressources hydriques seront plus rares.



## urgence déclarée !

[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

Pour faire face à ces **impacts sanitaires, économiques ou écologiques**, il est nécessaire **de changer d'échelle et d'ambition dans les politiques d'adaptation au changement climatique**, notamment en diffusant plus largement la culture de l'adaptation dans les territoires et dans le tissu économique.



# VISITE DE LA STATION D'EPURATION



Les élèves de l'école d'Aubignosc ont visité les installations d'épuration et ont bénéficié des explications pratiques que Pierre CESARINI, adjoint technique territorial, maîtrise parfaitement.

En effet, rappelons-le, la station a été mise en service le 1er juillet 2012.





Les enfants piochent des déchets et les disposent dans les bacs de différentes couleurs sous le regard attentif de Clément, animateur au Sydevom



Apprendre le tri c'est important

Le 28 mai, nous sommes allés jusqu'à Volonne à pied en empruntant le GR qui passe par l'ancien sentier Napoléon et qui longe la Durance. Au fil du chemin, nous avons pu voir de magnifiques fleurs, des grenouilles, un merle qui s'était pris les pattes dans un fil de pêche et que nous avons libéré. Malheureusement, nous avons aussi trouvé de nombreux déchets et cela nous a beaucoup attristés de penser que des personnes ne respectent pas la nature. Nous ne voulons pas d'une nature polluée.

Oui à :



Les élèves de CM1

NON à :



## AVIS DU SDIS 04 / SAPEURS POMPIERS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



Le service départemental d'incendie et de secours est très régulièrement sollicité pour procéder à la destruction des nids d'hyménoptères. Ces interventions mobilisent les sapeurs-pompiers qui ne sont, de fait, plus disponibles pour assurer les missions d'urgence incombant au SDIS.

Le conseil d'administration du SDIS a décidé que :

- \* Le service continuera de réaliser gratuitement ce type de mission dans les lieux publics et sur la voie publique, au titre de la police administrative des maires
- \* Toutes les demandes à caractère privé seront orientées vers des prestataires de service privés.

Dans le cas de carence des sociétés privées, le service pourra réaliser la prestation moyennant financement.

Pour une opération classique : la prestation s'élèvera à 150 euros

Pour une intervention nécessitant un moyen élévateur aérien de type échelle ou bras élévateur : 300 euros

**Ces dispositions sont entrés en vigueur au printemps 2019**



## Association « la clé des chants » ... la chorale d'Aubignosc



Ci-dessus lors d'une prestation dans une maison de retraite pour le plus grand plaisir des résidents

 LES CHORALES DE CALICE   
PRÉSENTENT

# CONCERT CHORALES

SALLE DES FÊTES D'AUBIGNOSC



ENTRÉE  
GRATUITE

LE 29 JUIN  
2019  
20 H 30

**VENEZ  
NOMBREUX**

## UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE :

### Ouverture du bureau au public :

- lundi : 10H à 12H et 14H à 17H
- vendredi : 10H à 12H

### Contact :

- Site : [www.utl-peipin.fr](http://www.utl-peipin.fr)
- Tél : 04 92 62 60 59
- Email : [utlduranceprovence04@gmail.com](mailto:utlduranceprovence04@gmail.com)
- Facebook : UTL Durance-Provence



Encore une belle année pour l'UTL, avec pas moins de 200 adhérents l'UTL a proposé un panel d'animations, de cours, de conférences, dans l'objectif de dynamiser le territoire et de rendre la formation accessible à tous !



25 cours sur plusieurs niveaux ont été dispensés par des enseignants qualifiés et impliqués tant dans leurs enseignements que dans la vie de l'UTL.

L'UTL n'a cessé d'évoluer, et de se diversifier, l'association devient « organisme prestataire de formation », ce qui permettra d'accueillir à l'avenir des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue.

L'année scolaire a été clôturée par un pot de fin d'année. Moment très convivial où tout le monde a pu échanger autour du verre de l'amitié, et déguster différentes spécialités.

Nous vous donnons rendez-vous le **18 septembre** pour notre journée Portes ouvertes.

## Association « PARLAREN LIS AUP »



Cette année, encore, l'association Parlaren lis Aup, a organisé au mois de décembre une causerie "Les traditions de Noël en Provence", pour expliquer et faire perdurer les us et coutumes et le patrimoine de notre

belle Provence. Nous avons parlé du blé de la Ste Barbe, en passant par les préparatifs du gros souper, la veillée de Noël et la messe de minuit, le sapin de Noël etc...

Puis le 31 mars nous avons organisé le concert des "B.S.M.", ensemble polyphonique de cornemuse du centre France, guitares et percussions, en l'Eglise d'Aubignosc. Concert qui a été très apprécié par les participants venus nombreux.

Pour 2019-2020, l'association a en préparation son 35ème anniversaire qui se déroulera le samedi **16 novembre 2019** à la salle des fêtes d'Aubignosc. Le programme reste à peaufiner mais il y aura une petite pièce de théâtre jouée par les membres de l'association, puis un groupe vocal "Canto Verdoun", qui est un chœur d'hommes du haut Verdon, clôturera l'après-midi festive.



Dés à présent, nous vous invitons à venir nombreux assister à notre anniversaire. Vous y retrouverez notre convivialité et notre joie du partage.

Les réunions sont toujours le **mardi de 17 h 30 à 19 h hors vacances scolaires**, à l'ancienne école du Forest d'Aubignosc.

Toutes les personnes qui veulent se joindre à nous sont les bien venues.

Présidente de Parlaren lis Aup: Noëlla Gorde, rue du moulin 04290 Sourribes. tél: 09 66 40 99 51

## Association « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE »



L'année associative se termine ....  
Trente et une personnes ont suivi les cours de gym équilibre ainsi que les cours de fitness dispensés par des animateurs diplômés .



La date de reprise a été fixée pour la gym. équilibre le 10 septembre de 10h à 11h et le mercredi 11 septembre à 18h30. Les jours et horaires sont maintenus pour l'année 2019-2020 :  
Lundi de 18h30 à 20h00 mardi de 10 h à 11h mercredi de 18h30 à 20h00 jeudi de 12h30 à 13h30

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et je vous dis... à la rentrée. A noter pour les nouveaux que les 2 premiers cours sont gratuits . La présidente - Elisabeth ARMINGOL

## Association « CLUB DE L'AGE D'OR »

Pour les personnes qui aimeraient nous rejoindre le jeudi après-midi pour le loto ou les cartes ainsi que pour nos sorties, voici les coordonnées : Mme Josiane RICARD, 04 92 62 49 36 Carte à 15 € pour l'année

## Association « INDOCHINE »

Indochine : hommage & souvenirs !

Le vendredi 7 juin, les anciens combattants d'Indochine se réunissaient devant la stèle bi-départementale pour les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes, située sur la commune d'Aubignosc. Ils étaient accueillis par le maire René Avinens. Nous pouvions constater avec un immense plaisir la présence de plusieurs porte-drapeaux issus de toutes les associations patriotiques du secteur, notamment de Sisteron qui, dans un élan de solidarité ont tenu à témoigner leur amitié à l'amicale des anciens d'Indochine et de partager avec ses membres un moment de convivialité.



De plus, depuis plusieurs années la jeunesse se manifeste lors de cette cérémonie solennelle : la classe de CM1/CM2 de l'école Vincent Ponce assiste activement aux commémorations et pour cause, les élèves d'Hélène Levy-Falk reçoivent chaque année la visite d'un ancien marin, Jean Vernet, porte-drapeau résident de la commune d'Aubignosc et ayant participé au conflit armé en question. Ce dernier relate ses souvenirs de manière ludique, avec un soupçon d'aventure qui interpelle les enfants.

Nous avons apprécié la complicité entre le vétéran et les élèves, largement visible au moment de ranger le drapeau dans son étui : le devoir de mémoire passe peut être par des choses simples comme celle-ci ! Le président de l'amicale, Robert Boutin a signalé sa joie de voir les jeunes Aubignoscains impliqués de la sorte : une bien belle image ! Article et Photo. Patrice VERNET (Un grand merci à Patrice)

## Le mot du Président

Cette année, sur ma proposition, notre comcom, non seulement n'a pas modifié ces taux d'imposition mais a décidé d'abaisser d'un point son taux de TEOM (Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Il sera désormais de 11,48 % au lieu de 12,48 % .

C'est un message fort que nous avons voulu faire passer auprès de nos administrés.

### La gestion des ordures ménagères devient un problème crucial !!!

Cette décision, qui prive la comcom d'une importante recette, ne pourra être pérennisée que si, tous ensemble, nous adoptons les bons comportements : c'est-à-dire si nous augmentons de manière très significative nos gestes de tri qui, outre l'esprit positif et environnemental, auront pour conséquence de faire **baisser nos coûts de traitement** des déchets ménagers.

Je vous informe à ce sujet que les nouvelles colonnes de tri pour les emballages vont être prochainement mises en place (en fonction des disponibilités du SYDEVOM). En effet notre comcom, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, a également décidé de doubler le nombre de colonnes « tri d'emballage » mises à votre disposition. **Il ne vous reste plus qu'à les remplir !**

Outre l'augmentation du tri sélectif, une meilleure gestion de nos bio-déchets doit également nous permettre de diminuer nos mises en décharge.

A cet effet, vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire de compostage. Je vous invite à le compléter et à nous le retourner en mairie au plus tôt.

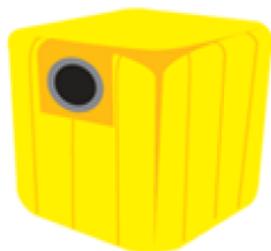
Enfin, concernant le traitement des « **déchets verts** » devenu un nouveau problème à résoudre depuis l'interdiction de brûlage, sachez que nous travaillons à la mise en place d'un service supplémentaire pour cet automne, si possible.

Je vous rappelle toutefois que vous pouvez toujours amener gratuitement vos déchets verts à la déchetterie de Château-Arnoux-St-Auban, avec laquelle nous avons conventionné.

Même si une toute petite minorité d'entre nous continue d'avoir une attitude totalement irresponsable, voire délictueuse pour certains (voir les photos prises dans la montagne de Lure), je sais pouvoir compter sur l'écrasante majorité d'entre vous ; il en va de l'avenir et des générations futures.

Le Président : René AVINENS

Vice-président du SYDEVOM



*Bienvenue à Aubignosc !*

 **CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



**BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU**

**Infos Mairie**

**URGENCES FUITES D'EAU :**

**04 91 83 16 15**

► **Eau & Assainissement**

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + Ecole

Mise en page : Isabelle Ailhaud—Mariève REI ROSA

Photographies : JM DELMAERE, P.CESARINI, P. VERNET

Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Nous contacter = courriel : [mairie.aubignosc@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubignosc@wanadoo.fr)

Tél. 04 92 62 41 94— [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)